

LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'équitation, notamment lorsqu'elle est pratiquée dans la nature, peut avoir un effet direct sur les écosystèmes naturels. En tant qu'organisatrice d'événements équestres, equissima® se doit d'empêcher les atteintes à la richesse de ces écosystèmes, tout en permettant aux participants, aux partenaires et au public d'en profiter le mieux possible. Cette charte s'inscrit dans une réelle volonté de démarche qualité éco-citoyenne. Elle est une aide à l'organisation d'une manifestation équestre verte. Les signataires de la charte s'engagent à participer concrètement au développement des manifestations sportives d'equissima® et à mettre en valeur leurs actions sur les sites partenaires. Ils bénéficient en retour des outils organisationnels des partenaires mis à disposition sur le site d'equissima®.

A. Qualité sportive et organisationnelle de la manifestation équestre

Afin de garantir le respect des conditions réglementaires en vigueur et une gestion efficace des opérations.

a.1. L'organisation

- respect de la réglementation et de la législation en vigueur en matière d'organisation de manifestation sportive en site naturel.
- mise en place des moyens de sécurité active et passives nécessaires.
- adhésion pleine et entière au code international anti-dopage, tant pour les chevaux que pour les cavaliers

a.2. Mobilisation des moyens adaptés

- reconnaissance des moyens humains, accompagnement, valorisation et récompense du travail des Volontaires
- mise à disposition pour les chevaux d'écuries et d'aires d'entraînement assurant au mieux le bien-être de l'animal
- adaptation des moyens techniques et logistiques, ainsi que de leur choix, aux exigences environnementales de la manifestation (prêt, partage, par ex.)
- mise en place d'une signalétique suffisante pour informer et orienter efficacement public, participants et accompagnateurs
- mise à disposition de lieux et de matériel sanitaires adéquats sur tout le site
- établissement d'un budget prévisionnel raisonnable et équilibrage des dépenses et recettes
- faire appel à des ateliers protégés locaux pour certaines réalisations, comme par ex. la mise sous pli, si elles ne peuvent pas se faire en interne
- réalisation et diffusion du bilan environnemental de la manifestation équestre, pour mettre en avant les résultats des actions «durables» menées par equissima®

a.3. Définition et information sur les règles du jeu

- formalisation de l'engagement des participants aux règles de respect envers les chevaux, les usagers et l'environnement, avec définition des sanctions en cas de non-application
- information sur le règlement sportif et le matériel conseillé, obligatoire ou interdit, suffisamment en amont de la date de la manifestation. Rappel des règles juste avant le départ (affichage et briefings)
- publication rapide et fiable des documents techniques (listes de départs, résultats, etc.)
- délimitation et balisage efficaces des parcours, avec prévention de la dangerosité ponctuelle de certains secteurs
- respect par les organisateurs des propriétés intellectuelles et du droit à l'image

LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

B. Qualité environnementale de la manifestation équestre

Afin de garantir une limitation des impacts de la manifestation sur l'environnement naturel du Chalet-à-Gobet et sensibiliser les différents publics à l'environnement.

b.1. Respect des espaces, sites et itinéraires traversés

- préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du Chalet-à Gobet
- respect de la législation en vigueur pour la protection de la nature
- choix des sites en concertation avec les gestionnaires des sites naturels pour le choix du parcours et de sa date, en fonction des contraintes environnementales
- obtention des autorisations de passage auprès de chaque propriétaire concerné et sensibilisation des participants au caractère exceptionnel de ce droit de passage ponctuel
- information des participants et du public sur le fait que les espaces traversés sont partagés avec les usagers concernés (exploitants, riverains, sportifs, animaux)
- balisage du parcours, avec délimitation du passage des cavaliers et interdiction de certaines zones fragiles
- choix et balisage des voies de cheminement du public, en fonction du respect environnemental des sites de Peccau et de Mauverney
- limitation, par information et ramassage, des déjections de chien sur les sites de Peccau et de Mauverney, vecteurs potentiels de maladies pour le bétail et les animaux
- mise en place sur les sites de Peccau et de Mauverney de mesures visant à éviter une éventuelle pollution de l'eau par les déjections animales ou toute perturbation physique (dégradation par piétinement, turbidité, etc.)
- mise en place de mesures visant à empêcher une éventuelle modification des sols et destruction de la flore des sites de Peccau et de Mauverney par piétinement, brout et arrachage (notamment dans les zones humides et fragiles de la plaine)
- respect des espaces cultivés sur les sites de Peccau et Mauverney, le foin et l'herbe de culture piétinés ne pouvant plus être récoltés pour l'alimentation des animaux
- limitation, par information et ramassage, des bouteilles, canettes, capsules et autres déchets pouvant endommager les machines agricoles et causer des accidents
- évitement des habitats naturels de la faune sauvage
- limitation des nuisances sonores à un espace et à un temps donné
- limitation éventuelle du nombre de participants
- nettoyage de tous les sites après la manifestation

b.2. Limitation et gestion des déchets et des dépenses énergétiques

- favoriser autant que possible la pré-inscription et toute communication en ligne sur Internet
- privilégier les épreuves équestres durant la journée pour économiser l'éclairage et limiter le dérangement nocturne de la faune par les sources lumineuses
- utiliser autant que possible du matériel de balisage biologique et naturel (craie, bois, etc.)
- débaliser le parcours dès la fin de la manifestation
- diminution de la production des déchets
- distribution payante de gobelets en plastique dur réutilisables et consignés
- mise en place de poubelles spécifiques (PET, alu, verre, déchets) sur tout le site
- réduire autant que possible la consommation d'électricité et éviter le gaspillage (matériel de classe A, ampoules économiques, LED, minuteriers, par ex.)

LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

- réduire autant que possible la consommation d'eau et éviter le gaspillage (réducteurs de débit d'eau, robinets poussoirs, par ex.)
- utilisation de toilettes sèches quand un raccordement au réseau des eaux usées n'est pas possible
- utilisation privilégiée de produits d'entretien et de nettoyage biodégradables et éco-labellisés
- diffusion raisonnée des supports de communication non-électroniques
- interdiction de faire usage de flyers et de distribuer des échantillons
- diminution des médias papier
- utilisation de papier recyclé ecolabellisé (FSC, PEFC, etc.)
- réduction de la consommation de papier et utilisation du recto-verso autant que possible
- réduction de la consommation des cartouches d'encre
- privilégier les imprimeries labellisées respectueuses de l'environnement

b.3. Limitation des déplacements et offre d'alternatives de transports

- préférence pour la communication par email, visioconférence, etc., durant la préparation de l'événement (aux déplacements en véhicules)
- incitation des participants à l'éco-attitude et au co-camionnage des chevaux
- information sur les fréquences et horaires des trains et bus du réseau
- proposition d'hébergements à proximité de la manifestation

b.4. Respect de l'environnement

- sensibilisation des organisateurs, spectateurs, cavaliers, partenaires et sous-traitants aux enjeux de la préservation de l'environnement (briefing d'avant départs, panneaux d'information, pénalités dans le règlement sportif, séquences d'éducation à l'environnement, etc.)
- préférence d'achats (alimentaires, logistiques, cadeaux, etc.) de production locale, biologique, recyclable et/ou réutilisable, ou issus de commerce équitable
- préférence d'achats d'accessoires promotionnels à vocation environnementale (vêtements bio équitables, sacs réutilisables, cendriers de poche, gobelets en plastique dur, etc.)
- préférence d'achats pour des litières et une nourriture des chevaux d'origine locale et produits dans le respect de l'environnement
- engagement des partenaires restaurateurs à s'approvisionner chez des producteurs locaux, à proposer des produits de filières courtes, bio, végétariens, issus du commerce équitable et à éviter de distribuer de la vaisselle jetable non écologique
- récupération et transformation en engrais, par compostage, du fumier des écuries et de l'aire de compétition
- ramassage et destruction correcte ou recyclée des équipements et accessoires abîmés (obstacles brisés, fers perdus, etc.)

C. Qualité d'accueil de la manifestation équestre

Afin de garantir un accueil de l'ensemble des publics concernés dans des conditions privilégiées et contribuer à la valorisation de la région du Chalet-à-Gobet

c.1. Sensibilisation du public aux sports dans la nature

- détermination des parcours, itinéraires, accès et de l'ensemble de l'organisation (distances, dénivellés, sanitaires, etc.) en fonction des différents publics

LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)

- mise en place d'animations équestres avant, pendant et/ou après les épreuves (démonstration, ateliers, parcours d'initiation par ex.) pour faire découvrir le cheval au public, notamment aux jeunes et aux personnes avec handicap.
- médiatisation du programme d'activités et de la démarche environnementale

c.2. Aide aux participants dans l'organisation de leur séjour

- diffusion d'une liste d'hébergements variés (lieux et tarifs) et adaptés aux différents publics
- diffusion des coordonnées des organismes en charge de l'accueil touristique local (Office du tourisme de Lausanne, par ex.)
- prise de contact avec les organismes touristiques locaux pour qu'ils puissent relayer les informations sur la manifestation équestre
- promotion de la manifestation auprès des acteurs économiques locaux (hôtellerie, restauration, commerçants) afin de leur permettre éventuellement de s'associer à l'événement

c.3. Promotion des richesses du patrimoine régional

- proposition d'animations culturelles ou festives vaudoises ou suisses pour faire découvrir ou redécouvrir la culture locale
- partenariats avec des producteurs, artisans et commerçants locaux
- valorisation du patrimoine naturel et historique des forêts du Jorat le long des parcours et itinéraires de la manifestation
- promotion des sites touristiques à visiter aux alentours, en relation avec les organismes concernés

Fait à Lausanne en janvier 2014

Annexe: Fiche d'adhésion à la Charte du Développement Durable d'equissima® à remplir par le destinataire

Sources :

Guide du CIO sur le sport, l'environnement et le développement durable – 4.2.2.3 Impact des compétitions d'équitation et des aménagements nécessaires

FEI Code of Conduct Towards Environment & Sustainable Development

www.swissolympic.ch / www.ecosport.ch / www.saubere-veranstaltungen.ch

Bilan des impacts potentiels dus à la randonnée équestre. Association Cohérence pour un développement durable

Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000. Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement

Guide de l'éco manifestation sportive en Rhône Alpes. Comité régional olympique et sportif

La démarche qualité des manifestations sportives de nature en Bretagne. www.sports-nature-bretagne.fr

Politique environnementale du Paléo Festival Nyon